

# Cimetière de Cloulas

## Liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté

Nous, Françoise DELAGE, Maire de la commune de Dignac, Informe que, conformément aux articles L.2223-17, L.2223-4 et R.2223-13 à R.2223-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux reprises de concessions en état d'abandon, et de notre annonce du 24/10/2023 pour les concessions dont la résidence des descendants n'est pas connue, accompagnée de Béatrice JEAN 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Françoise GAUTIER 3<sup>ème</sup> Adjoint et de Jean-François REDON, Conseiller délégué, nous nous sommes transportés le **24/11/2023 à 16h45 au cimetière de Cloulas** à l'effet de **constater l'état dans lequel se trouvent les concessions ci-après désignées**. Nous avons fait les constatations suivantes :

**C06 - N°19 – DUSSAIGNE - Acte de notoriété**

Personne(s) inhumée(s) : non connues

**Sépulture simple terre. Stèle fissurée. Plaque sépulcrale cassée. Croix désolidarisée de la stèle. Pas de signe de passage. Pas d'entretien. Etat d'abandon**

*Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien n'était présent malgré notre avis et convocation.*

**M18 - N°66 – Acte de concession N°311 à compter du 16/09/1983**

Concédée à : BERGMANN Henri

Aucune inhumation

**Sépulture simple terre avec dalle en béton. Présence de fissures, mousses, feuilles de châtaigniers. Ouverture devant la dalle à gauche par les pompiers en 2015 pour nid de frelons asiatiques. Pas de signe de passage. Pas d'entretien à l'abandon.**

*Aucun descendant ou successeur du concessionnaire ou personne chargée de l'entretien n'était présent malgré notre avis et convocation.*

Fait à, Dignac, le 01 Décembre 2023

Le Maire,  
**Françoise DELAGE**

